



N° de document du greffe : 284

Date : Le 16 décembre 2020

Affaire : CT-2019-005 – *Le commissaire de la concurrence c Parrish & Heimbecker, Limited*

Directives aux avocats (du juge Gascon, président)

Objet : Requête sur les désignations de confidentialité (2)

À LA SUITE de la directive que le Tribunal a donnée le 15 décembre 2020 au sujet de la requête portant sur les désignations de confidentialité (« **la requête** ») et de la directive émise précédemment aujourd’hui au sujet de la réplique de Parrish & Heimbecker, Limited (« **P & H** ») sur les gains en efficience;

ET VU le courriel du 16 décembre 2020 de l’avocat du commissaire de la concurrence (« **le commissaire** ») envoyé au nom des deux parties;

LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

1. L’audition de la requête aura dorénavant lieu le vendredi 18 décembre 2020 à 13 h par vidéoconférence et durera au plus deux (2) heures.
2. Chaque partie disposera d’au plus une (1) heure pour présenter ses observations orales et la méthode de gestion de l’audience par minutage qu’emploie le Tribunal s’appliquera à l’audition de la requête.

Annie Ruhlmann
Agente du greffe
Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, bureau 600, Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Tél. : 613-941-2440